



# Le Mag' du Pays d'Othe



27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - Aix-Villemaur-Pâlis

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter mes vœux, de santé principalement, pour vous et vos proches.

2017, comme l'ont été d'autres avant elle, sera une année importante sur le plan national, puisqu'elle sera celle de nouvelles élections présidentielles en mai, suivie des élections législatives en juin.

2017 est également une année importante pour notre Communauté de communes, puisque depuis le premier janvier dernier, s'applique à l'ensemble des départements de France, cette loi, appelée loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République), laquelle modifie la structuration départementale, faisant passer le nombre de communautés de communes de 19 à 13, par le biais d'un certain nombre de fusions. Par exemple, les deux Communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, n'en font aujourd'hui plus qu'une, la Communauté de Communes Chaourçois-Val d'Armance.

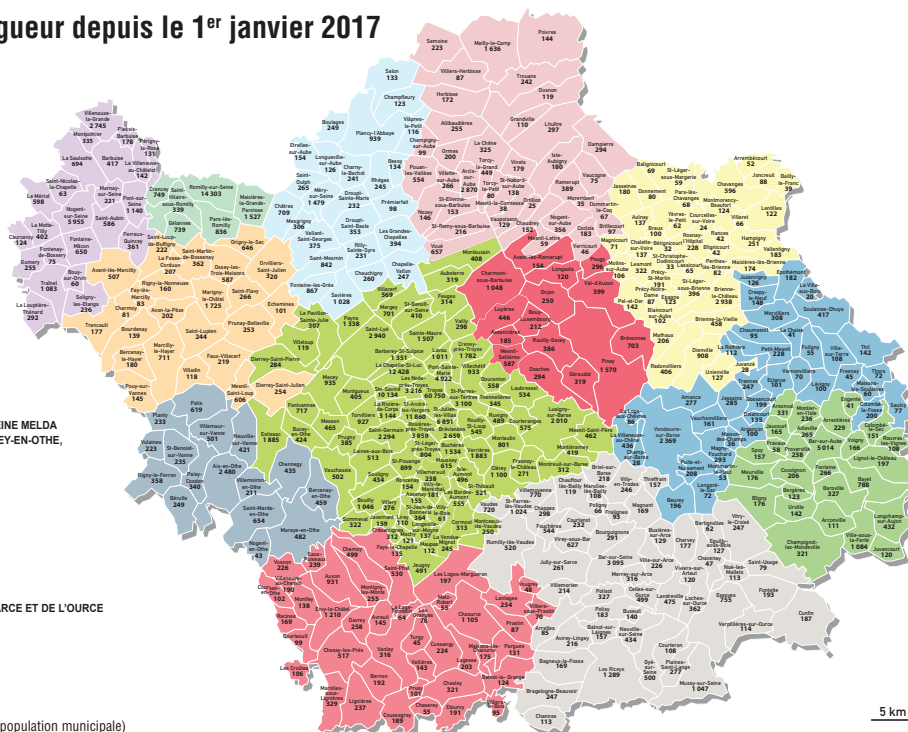
Notre Communauté de communes répondant initialement aux critères de la loi NOTRe, son évolution est mineure mais néanmoins importante, puisque du fait de la restructuration de la Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe, les communes de Neuville-sur-Vanne, de Chenneqy et de Bercenay-en-Othe, ont souhaité nous rejoindre. De 11 communes, nous passons donc à 14, la population totale, évoluant de 6759 habitants à 8107.

Notre communauté reste donc une Communauté de communes à taille humaine où chacun des conseillers communautaires ou de leurs suppléants pourra s'exprimer et faire valoir son point de vue facilement, la composition du conseil étant fixée de par la loi à 28 membres.

## Population légale entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

### Nouvelles intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- CC DU NOGENTAIS
- CC DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE
- CC DE PLANCY L'ABBAYE + CC SEINE FONTAINE BEAUREGARD
- CC DU NORD DE L'AUBE + CC DE LA RÉGION D'ARCIS-SUR-AUBE + CC DE LA RÉGION DE RAMERUPT
- CC DES LACS DE CHAMPAGNE
- CC DE SOULAINES + CC DES RIVIÈRES
- CC FORÊTS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE
- TROYES CHAMPAGNE METROPOLITAIN : CA DU GRAND TROYES + CC SEINE MELDA COTEAUX + CC SEINE BARSE + CC BOUILLY MOGNE AUMONT + BUCEY-EN-OTHE, ESTISSAC, FONTVANNES, MESSON, PRUGNY, VAUCHASSIS
- CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON
- CC DU PAYS D'OTHE AIXOIS + BERCEY-EN-OTHE + CHENNEQY + NEUVILLE-SUR-VANNE
- CC DU CHAOURÇOIS + CC DU VAL D'ARMANCE
- CC DU BARSEQUANAIS + CC DE LA RÉGION DES RICEYS + CC DE L'ARCE ET DE L'OURCE
- CC DE LA RÉGION DE BAR-SUR-AUBE



Carte : Création de l'Est Eclair

La date de référence statistique est le 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon l'Insee (population municipale)

Cette évolution de la structure territoriale, si elle ne touche qu'à la marge notre communauté aura néanmoins entraîné une évolution majeure, puisque le P.E.T.R. (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) qui regroupait les deux Communautés du Pays d'Othe Aixois et des Portes du Pays d'Othe disparaît, un P.E.T.R. ne pouvant être constitué que d'une seule communauté de communes.

Le P.E.T.R., rappelons le, jouait un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de développement de notre

## N°9 - JANVIER / FÉVRIER 2017

territoire. En effet, il était le support du G.A.L. Othe Armance, chargé de la mise en œuvre de la politique européenne LEADER et de la gestion des fonds liés à cette politique. Il était également le support de la politique O.R.A.C. laquelle accompagne les commerçants et les artisans dans leurs stratégies de développement. Il était encore le support de l'O.P.A.H. (Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat), laquelle aide à la rénovation du bâti, les propriétaires les plus modestes.

Le P.E.T.R. était également le support de l'école de musique du Pays d'Othe.

Afin qu'il n'y ait aucune rupture dans le fonctionnement et notamment la rétribution des agents du P.E.T.R., toutes les compétences de celui-ci ont été reprises au premier janvier par la Communauté de Communes du Pays d'Othe aixois.

Cette situation n'est que temporaire et nous allons dans les prochains jours travailler avec nos voisins du Chaourçois et de l'Armance à la constitution d'un nouveau P.E.T.R., lequel au-delà de la mise en œuvre des compétences dont je viens de parler, devra entre autres poursuivre la mise en œuvre du Plan Climat, et sera l'interlocuteur de la Région Grand Est dans le cadre des politiques que celle-ci développe au service de la dynamisation des territoires ruraux.

Au-delà des restructurations dont je viens de vous faire part, la vie continue comme l'on dit, et ce début 2017 devrait être pour notre communauté de communes, marqué par un événement important.

En effet, nous devrions, d'ici à quelques jours et en tout état de cause avant la fin de ce mois, être amenés à signer avec Madame la Préfète, donc avec l'Etat, le premier Contrat de Ruralité du département de l'Aube.

Ces Contrats de Ruralité sont des nouveaux outils de développement proposés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Ruralité.

Ils s'articulent autour de six volets qui sont : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres bourgs, la cohésion sociale, la transition écologique, la mobilité et l'attractivité du territoire.

Ces contrats, dont la création a été annoncée fin septembre par le ministre Jean Michel Baylet, seront accompagnés de crédits spécifiques de l'Etat lequel, pour ce faire, a dégagé 216 millions d'euros à l'échelon national.

Notre dossier de candidature, nourri de propositions s'inscrivant dans les champs que je viens de vous exposer, a été déposé il y a quelques jours en Préfecture et nous en attendons les conclusions.

Si nous sommes retenus, il faudra remercier les personnels de la communauté qui nous ont accompagnés sur ce dossier et ont travaillé dans l'urgence avec les services de l'Etat à l'élaboration des contenus. Sans eux rien n'aurait pu être possible en si peu de temps, et à l'heure où il est aisé de critiquer la fonction publique et ceux qui la font vivre, je crois qu'il était bon de le souligner.

Vous renouvelant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017,  
Cordialement,

**Yves FOURNIER**  
**Président de la Communauté de communes du Pays d'Othe**

## PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

### L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR  
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu  
**le 3ème mercredi de chaque mois**  
**de 9 h 30 à 12 h 00.**

**Dans les locaux de la mairie**  
**d'Aix-Villemaur-Pâlis,**  
1 avenue Georges Clémenceau - Aix-en-Othe

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

### CDAD 10

**Pour les habitants de la Communauté**  
**de communes du Pays d'Othe Aixois.**

Permanences d'informations et d'orientation  
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

**Mercredi 18 Janvier 2017**  
**8 h 30 - 10 h 30**  
**Mercredi 15 février 2017**  
**8 h 30 - 10 h 30**



Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la  
Communauté de communes  
Rendez-vous au **03 25 46 70 63**

## LES ACTIONS 2016 DU P.E.T.R DU PAYS D'OTHE

### Développement du territoire en 2016 : poursuite des actions du PETR du Pays d'Othe !

Les actions menées par le PETR du Pays d'Othe se sont poursuivies en 2016 avec vigueur, pour faire avancer le territoire, accroître sa compétitivité, son attractivité, réduire les inégalités, et ce, avant que ses compétences ne soient transférées, de manière temporaire, à la Communauté de communes du Pays d'Othe au 31 décembre – l'objectif étant de créer, à terme, un PETR rassemblant les Communautés de communes des Pays d'Othe et d'Armanche.

Le montant global des subventions attribuées dans le cadre de l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC), ont ainsi atteint, pour la seule année 2016, près de 82 000 euros. Acquisition de matériels productifs, de véhicules de tournée, travaux d'aménagement... Les investissements soutenus sont divers. Autant que les secteurs dans lesquels exercent les artisans et commerçants concernés (alimentation, bâtiment, production, services...).



Le montant global des aides attribuées dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), s'est élevé, quant à lui, à près de 190 000 euros pour la seule année 2016, au bénéfice de 16 foyers du territoire. Travaux lourds, permettant de lutter contre l'habitat indigne, très dégradé et dégradé, travaux d'amélioration énergétique, ou encore permettant une meilleure autonomie des propriétaires... Autant d'investissements soutenus dans le cadre de cette opération. Et autant d'objectifs à atteindre. Notamment pour apporter une solution au problème du mal-logement sur le territoire – c'est à cet effet, d'ailleurs, que s'est tenue, le 13 octobre dernier, une réunion des forces vives, afin de renforcer les synergies entre acteurs de terrain.

Des objectifs non moins ambitieux s'agissant de la mise en œuvre du Plan Climat Othe-Armanche, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais également à s'adapter aux conséquences du changement climatique, ou encore du programme LEADER Othe-Armanche, destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales, dont la contractualisation devrait intervenir avant la fin l'année 2016, avec, à la clef, 1,4 millions d'euros dédiés.



La quatrième saison du Théâtre'O Bistrot, avec le spectacle musical des « Délinquante », qui a rencontré un vif succès. Mais aussi au premier Cabaret

d'automne mis en place par l'équipe du Festival en Othe, à Auxon, en parallèle duquel s'est tenu, le 12 novembre 2016, un colloque sur les financements alternatifs à destination des associations et des entreprises, organisé par les Pays d'Othe et d'Armanche.

Autant dire que le PETR du Pays d'Othe n'a ménagé en rien ses efforts pour que les actions menées génèrent le maximum d'effets de levier, au profit du développement du territoire. Efforts qui vont se poursuivre sous l'égide de la communauté de communes, au cours de l'année 2017.



**Grégory MILLOT**  
Agent de Développement du Pays d'Othe





Résidant sur la commune depuis 1987, c'est avec un grand plaisir que j'ai retrouvé ce village où dans mon enfance, je venais passer mes vacances en famille et découvrir les charmes de la campagne.

Élu en octobre 2016 aux destinées de la commune, une nouvelle orientation lui a été donnée en janvier 2016, en s'associant avec les communes d'Aix-en-Othe et de Pâlis pour créer la commune nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS, tout en gardant l'âme de notre village et en échafaudant des perspectives et des projets pour le bien de notre population.

Associé avec les membres de la commission communication, c'est en quelques lignes que je vous présente notre commune de VILLEMAUR-SUR-VANNE, ce village au riche passé historique avec ses attraits et ses charmes, cher dans le cœur de ses habitants « les Panadiers ».

## Les Panadiers :

Les habitants de Villemaur sont les « Panadiers » car autrefois les villageois les plus pauvres se nourrissaient de soupe au pain appelée « panade ».

**Les armes de Villemaur :** « d'argent à trois têtes de Maures de sable tortillé d'argent ».

(Extrait du livre « Notre Pays d'Othe »)



## L'HISTOIRE DU VILLAGE

Villemaur-sur-Vanne, village de 509 habitants, est bâti sur un ancien cimetière. Son précédent nom s'écrivait Villemor et Villemort.

Son finage s'étend sur une superficie d'environ 2000 hectares dont 204 ha de forêt communale.

Il est traversé par la Vanne qui serpente dans ses marais. Au cours du Moyen-Age, cette rivière a favorisé l'essor du village en faisant une ville de renommée. Plusieurs incendies liés au cours de l'Histoire et des guerres ont ravagé le village. Il faut attendre 1648 pour voir les foires et les marchés se rétablir.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la bonneterie s'installera et se spécialisera dans la fabrication de tricots élastiques.

**« À Villemaur, plus de châteaux ni de maisons de caractère ! Cependant le village garde l'empreinte de sa riche histoire, avec ses polissoirs, le tracé de ses fossés, son vieux pont et l'ancienne Collégiale Notre Dame ».**

(Extrait du livre « Notre pays d'Othe » de Jeanne Martel et Jeannine Velut).



## L'ÉCONOMIE

Ancien village de bonnetiers avec plusieurs usines, dont les noms résonnent encore dans la tête des Panadiers, Villemaur-sur-Vanne compte encore une usine à la pointe de la technologie à réputation internationale avec ses tricots médicaux : les établissements « Max Lorne ».

Divers commerces animent notre commune. En effet vous pouvez acheter les vers avant d'aller faire une partie de pêche au lac, en passant prendre votre pique-nique à la boulangerie et en terminant votre journée au restaurant Le Champenois.

L'agriculture fait partie de notre patrimoine économique et quelques exploitations sont toujours présentes.

## PATRIMOINE CULTUREL

### LE PLAN D'EAU

L'exploitation d'une carrière de sable et de graviers d'alluvions achevée en 1980 a donné naissance au plan d'eau de Villemaur.

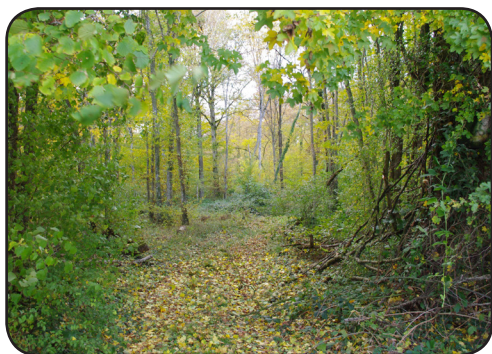
Ce plan d'eau a une superficie de 13 hectares et est réservé à la pêche. C'est « le comité du Plan d'Eau » qui le gère. Tous les ans, 2 lâchers de truites sont réalisés pour des pêches exceptionnelles. Deux alevinages par an permettent un renouvellement piscicole.

Le sentier fait le tour du plan d'eau et permet aux promeneurs de découvrir le site.



# VILLEMAUR-SUR-VANNE VU PAR SON MAIRE

## LA FÔRET



Villemaur possède également une forêt communale à laquelle les Panadiers sont très attachés. D'une surface d'environ 204 ha c'est un milieu très apprécié des promeneurs, des amateurs de champignons, de contact avec la nature, sa faune et sa flore.

### Quelques objectifs de promenade :

- Le sentier de découverte de St Flavit (5,5 km) qui part de l'église, fait le tour de la forêt pour revenir à l'église ;
  - Le chêne remarquable de la parcelle 39 (circonférence > 4,50 m), répertorié parmi les arbres remarquables de l'Aube ;
  - Le polissoir dit « La Pierre aux dix doigts » ou « La pierre de St Flavit » situé dans le bois du Luteau à quelques kilomètres du village.
- Avec une dominante de peuplements de chêne (90 %) la forêt est une source de revenus significatifs pour la collectivité. Elle est aussi le lieu d'activités de loisirs comme la chasse, attribuée à une association communale, ou l'affouage encore bien pratiqué, bien qu'il soit un peu en déclin.

## LE MARAIS

La Vanne dans sa vallée a engendré des dépôts de sable de graviers et de tourbe sur lesquels un marais de 22 hectares abrite des espèces végétales et animales rares ou en voie d'extinction. Ce marais a été inscrit en 1991 à l'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. En 1996, la commune de Villemaur signe un bail pour sa gestion avec le conservatoire d'Espaces naturels de Champagne Ardennes. Il est classé site Natura 2000.



## PATRIMOINE HISTORIQUE

### L'ÉGLISE, SON JUBÉ ET SA TOUR CLOCHER



#### L'église

« Notre dame de l'Assomption » date des XII<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècle. Elle est construite en pierre calcaire avec soubassement en grès et en silex. Le chœur est du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Le portail du XVIII<sup>ème</sup> a été endommagé par la tempête de 1999 et a été remplacé en 2002 par une œuvre du sculpteur Jacques Chéreau, de l'ébéniste D. Baty et du décorateur G. Grenier.

#### Le jubé:

La collégiale Notre Dame abrite un célèbre jubé. C'est un des rares jubés en bois complet et historié. C'est une œuvre d'un intérêt majeur pour l'histoire de la sculpture sur bois du XVI<sup>ème</sup> siècle. La tribune est ornée de 26 tableaux historiques représentant côté chœur la vie de la vierge et côté nef, la passion du Christ.

#### Le clocher :

C'est une tour originale en pagode de 33 m de haut recouverte de bardeaux de châtaignier. Le beffroi a été reconstruit au XVI<sup>e</sup> siècle après l'incendie de 1446 et abrite aujourd'hui 4 cloches.

**Pendant la période estivale les visites de l'église sont commentées tous les week-end par Jeanine Velut, présidente de l'ASPHAV.**

## LE PONT

Le « pont romain » est constitué de deux grandes arches de pierre appuyées sur une pile centrale. 14 bornes de grès robustes le protègent.

Ce pont est une frontière naturelle entre le bourg et le hameau des Bordes. Il a été restauré en 1979 et est inscrit en ISMH (Inventaire Supplémentaires des monuments Historiques) en 1984.





# ENVIRONNEMENT : LES CALENDRIERS DE COLLECTES 2017

## Calendrier 2017 de la collecte sélective en porte à porte

| Janvier | Février | Mars    | Avril   | Mai     | Juin    | Juillet | août    | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|---------|----------|----------|
| 1 D     | 1 M     | 1 M     | 1 S     | 1 L 18  | 1 J     | 1 S     | 1 M     | 1 V       | 1 D     | 1 M      | 1 V      |
| 2 L     | 2 J     | 2 J     | 2 D     | 2 M     | 2 V     | 2 D     | 2 M     | 2 S       | 2 L 40  | 2 J      | 2 S      |
| 3 M     | 3 V     | 3 V     | 3 L 14  | 3 M     | 3 S     | 3 L 27  | 3 J     | 3 D       | 3 V     | 3 V      | 3 D      |
| 4 M     | 4 S     | 4 S     | 4 J     | 4 J     | 4 D     | 4 M     | 4 V     | 4 L 36    | 4 M     | 4 S      | 4 L 49   |
| 5 J     | 5 D     | 5 D     | 5 M     | 5 V     | 5 L 23  | 5 M     | 5 S     | 5 J       | 5 J     | 5 D      | 5 M      |
| 6 V     | 6 L     | 6 L 10  | 6 J     | 6 S     | 6 M     | 6 J     | 6 D     | 6 M       | 6 V     | 6 L 45   | 6 M      |
| 7 S     | 7 J     | 7 J     | 7 V     | 7 D     | 7 M     | 7 V     | 7 L 32  | 7 J       | 7 S     | 7 M      | 7 J      |
| 8 D     | 8 M     | 8 M     | 8 S     | 8 L 19  | 8 J     | 8 S     | 8 V     | 8 V       | 8 D     | 8 M      | 8 V      |
| 9 L     | 9 J     | 9 J     | 9 D     | 9 M     | 9 V     | 9 D     | 9 M     | 9 S       | 9 L 41  | 9 J      | 9 S      |
| 10 M    | 10 V    | 10 V    | 10 L 15 | 10 M    | 10 S    | 10 L 28 | 10 J    | 10 D      | 10 M    | 10 V     | 10 D     |
| 11 M    | 11 S    | 11 S    | 11 M    | 11 J    | 11 D    | 11 V    | 11 V    | 11 L 37   | 11 M    | 11 S     | 11 L 50  |
| 12 J    | 12 D    | 12 D    | 12 M    | 12 V    | 12 L 24 | 12 M    | 12 S    | 12 M      | 12 J    | 12 D     | 12 V     |
| 13 V    | 13 L 7  | 13 L 11 | 13 J    | 13 S    | 13 M    | 13 J    | 13 D    | 13 M      | 13 V    | 13 L 46  | 13 M     |
| 14 S    | 14 M    | 14 M    | 14 V    | 14 D    | 14 M    | 14 V    | 14 L 33 | 14 J      | 14 S    | 14 M     | 14 J     |
| 15 D    | 15 M    | 15 M    | 15 S    | 15 L 20 | 15 J    | 15 S    | 15 M    | 15 V      | 15 D    | 15 M     | 15 V     |
| 16 L    | 16 J    | 16 J    | 16 D    | 16 M    | 16 V    | 16 D    | 16 M    | 16 S      | 16 L 42 | 16 J     | 16 S     |
| 17 M    | 17 V    | 17 V    | 17 L 16 | 17 M    | 17 S    | 17 L 29 | 17 J    | 17 D      | 17 M    | 17 V     | 17 D     |
| 18 M    | 18 S    | 18 S    | 18 J    | 18 D    | 18 M    | 18 V    | 18 V    | 18 L 38   | 18 M    | 18 S     | 18 L 51  |
| 19 J    | 19 D    | 19 D    | 19 M    | 19 V    | 19 L 25 | 19 M    | 19 S    | 19 J      | 19 J    | 19 D     | 19 M     |
| 20 V    | 20 L 8  | 20 L 12 | 20 J    | 20 S    | 20 M    | 20 J    | 20 D    | 20 M      | 20 V    | 20 L 47  | 20 M     |
| 21 S    | 21 M    | 21 M    | 21 V    | 21 D    | 21 M    | 21 V    | 21 L 34 | 21 J      | 21 S    | 21 M     | 21 J     |
| 22 D    | 22 M    | 22 M    | 22 S    | 22 J    | 22 L 21 | 22 J    | 22 S    | 22 V      | 22 D    | 22 M     | 22 V     |
| 23 L    | 23 J    | 23 J    | 23 D    | 23 M    | 23 V    | 23 D    | 23 M    | 23 S      | 23 L 43 | 23 J     | 23 S     |
| 24 M    | 24 V    | 24 V    | 24 L 17 | 24 M    | 24 S    | 24 L 30 | 24 J    | 24 D      | 24 M    | 24 V     | 24 D     |
| 25 M    | 25 S    | 25 S    | 25 M    | 25 J    | 25 D    | 25 V    | 25 V    | 25 L 39   | 25 M    | 25 S     | 25 L 52  |
| 26 J    | 26 D    | 26 D    | 26 M    | 26 V    | 26 L 26 | 26 M    | 26 S    | 26 M      | 26 J    | 26 D     | 26 V     |
| 27 V    | 27 L 9  | 27 L 13 | 27 J    | 27 S    | 27 M    | 27 J    | 27 D    | 27 M      | 27 V    | 27 L 48  | 27 M     |
| 28 S    | 28 M    | 28 M    | 28 V    | 28 D    | 28 M    | 28 V    | 28 L 35 | 28 J      | 28 S    | 28 J     | 28 J     |
| 29 D    |         |         | 29 M    | 29 S    | 29 L 22 | 29 J    | 29 S    | 29 M      | 29 V    | 29 D     | 29 V     |
| 30 L    | 5       |         | 30 J    | 30 D    | 30 V    | 30 D    | 30 M    | 30 S      | 30 L 44 | 30 J     | 30 S     |
| 31 M    |         | 31 V    |         | 31 M    |         | 31 L 31 | 31 J    |           | 31 M    |          | 31 D     |

|                      |   |   |                        |  |  |              |
|----------------------|---|---|------------------------|--|--|--------------|
| <b>SEMAINE PAIRE</b> | <b>LUNDI</b><br>Bérulle<br>Rigny-le-Ferron<br>Vulaines<br>Saint-Benoist/Vanne<br>Planty | <b>MARDI</b><br>Maraye en Othe<br>Nogent en Othe<br>Saint Mards en Othe<br>Bercenay en Othe<br>Chennegy | <b>SEMAINE IMPAIRE</b> | <b>LUNDI</b><br>Pâlis<br>Paisy-Cosdon<br>Villemaur/Vanne<br>Neuville/Vanne | <b>MARDI</b><br>Aix-en-Othe<br>Villemoiron-en-Othe | Jours Fériés |
|                      |   |   |                        |  |  |              |

| RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES DE LA CCPOA  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| LUNDI  | MARDI   | MERCREDI   | JEUDI  | VENREDI  |
| LE JARD<br>VAUJURENNES<br>BOI LE ROI<br>LES QUINCARLETS - LES CHALOIS<br>BERULLE<br>LE BOIS DE RIGNY<br>RIGNY LE FERRON<br>VULAINES<br>PLANTY<br>FORT-JACQUET<br>LES LANGOTS<br>LA PETITE JARONNEE<br>BERLUVIERS<br>LES PETITES VALLEES<br>LES GRANDES VALLEES<br>LES CHEVREAUX<br>LE MINEROY<br>LES CORNEES CABOURDINS<br>LES CORNEES LALIAT<br>LES CORNEES ALEXANDRE<br>COLLEGE<br>LE CHALET<br>MAISON DE RETRAITE<br>INTERMARCHE<br>LA VOVE | AIX EN OTHE<br>PAISY<br>CRANEY<br>VILLEMOIRON EN OTHE<br>SURANCON<br>VALDREUX<br>CHENNEGY | DRUISY<br>PITOITE<br>LA BOUILLANT<br>LES ROBINS<br>LE PREDAISSY<br>NERVOST<br>LA BELLE EPINE<br>LA FERME DE LA PILONNERIE<br>LA FERME DU BEL AIR<br>VILLEMAUR/VANNE<br>LES BORDES<br>PÂLIS<br>RESTAURANT ROUTIER<br>LA FERME MARTEAU<br>ST BENOIST/VANNE<br>COURMONONCLE<br>ARMENTIERE | LA CROIX SAINT JACQUES<br>LA LISIERE DES BOIS<br>LE HAUT NOGENT<br>NOGENT EN OTHE<br>LA MIVOIE<br>VAUBADON<br>LA BELLE FAYTE<br>VAUCOUARD<br>LES 3 MAISONS<br>SAINT MARDS EN OTHE<br>ST BOUIN<br>MARAYE EN OTHE<br>CHAMPCHARME<br>LES BOULINS<br>CHAMPSICOURT<br>LA PERRIERE<br>BERCENAY EN OTHE | AIX EN OTHE<br>INTERMARCHE<br>LE CHALET<br>MAISON DE RETRAITE<br>NEUILLE/VANNE ET LES HAMEAUX<br>LES CHENETTES<br>PAISY-COSDON<br>SNACK / PLAN D'EAU |



## CONCOURS DANS LE PAYS D'OTHE

JUSQU'AU 1ER AVRIL

### CONCOURS DE NOUVELLES

#### SUR LE THÈME DE LA GOURMANDISE

Règlement de ce concours disponible dans les bibliothèques et points de lecture participants. Organisé par la médiathèque d'Aix-en-Othe, la bibliothèque de Bercenay-en-Othe, les points de lecture de Chenegy, Saint-Benoist-sur-Vanne, les Editions Border Line et la section Estissac/Aix-en-Othe des DDEN



JUSQU'AU 31 MAI

### CONCOURS DE PHOTOS

#### « LES COULEURS DES PAYS D'OTHE ET D'ARMANCE »

Les couleurs du ciel, des paysages, du patrimoine... qui caractérisent le territoire !

Participation gratuite, jusqu'à 5 photos par candidat.

Règlement et renseignements : Pays d'Armance, 43 grande rue  
10210 CHAOURCE. Tel : 03 25 40 12 51. Email : contact@pays-armance.fr



## LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

### JANVIER

#### A PARTIR DU 13 JANVIER AIX-EN-OTHE

Exposition de  
Dominique  
BRENEY au salon  
Tattoo Othe  
School.

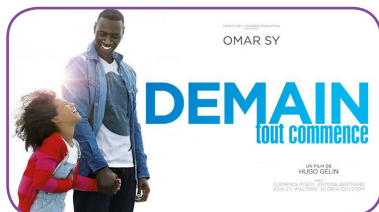


#### 3 JANVIER AU 28 FÉVRIER AIX-EN-OTHE

Exposition de Frédéric Poirey  
«Bérulle» au Bureau d'Information  
Touristique d'Aix-en-Othe.

#### SAMEDI 21 JANVIER SAINT-MARDS-EN-OTHE

Cinéma « Demain tout commence »  
au lavoir à 20 h.



#### DIMANCHE 22 JANVIER AIX-EN-OTHE

Concert du Nouvel an à 15 h à la  
salle polyvalente, en compagnie  
de l'Harmonie de Montier en Der.  
Gratuit. Organisé par l'ACA.

#### VENREDI 27 JANVIER SAINT-MARDS-EN-OTHE

Balade naturaliste. Infos :  
03 25 80 70 54 / mygoldminc@gmail.  
com

#### SAMEDI 28 JANVIER AIX-EN-OTHE

Spectacle « La guerre et ce qui  
s'ensuit » à 16 h à la salle  
polyvalente.

#### SAMEDI 28 JANVIER BERCENAY-EN-OTHE

Loto à la salle des fêtes. Organisé  
par les Paraboles Festives. Tel : 07 60  
46 40 52

#### SAMEDI 28 JANVIER NEUVILLE-SUR-VANNE

Concours de poker « Texas Hold'em »  
à la salle des fêtes Organisé par l'AVCL.  
Tel : 06 72 00 36 62

#### 28 ET 29 JANVIER PÂLIS

Week-end poésie, au Domaine du  
Tournefou. Renseignements : 06 64  
22 83 52 / sophiebouts@orange.fr

### FÉVRIER

#### DIMANCHE 5 FÉVRIER AIX-EN-OTHE

Repas dansant. Organisé par  
l'Association UNC AFN. Tel : 03 25 46  
61 69

#### SAMEDI 11 FÉVRIER PÂLIS

Soirée couscous et dansante à 19 h  
30 à la salle des fêtes. Organisée par  
Pâlis Animation Loisir. Tel : 06 63 37  
36 11

#### SAMEDI 18 FÉVRIER MARAYE-EN-OTHE

Concours de belote. Inscriptions dès  
17 h 30. Tel : 03 25 42 59 62

#### MERCREDI 22 FÉVRIER SAINT-MARDS-EN-OTHE

Cinéma « Vaiana » 20 h au lavoir.

#### VENREDI 24 FÉVRIER SAINT-MARDS-EN-OTHE

Balade naturaliste. Infos 03 25 80 70  
54 / mygoldminc@gmail.com

### MARS

#### DIMANCHE 5 MARS AIX-EN-OTHE

Repas dansant. Organisé par le Club  
des Anciens et des Amis d'Aix. Tel :  
06 73 92 42 13.

#### DIMANCHE 12 MARS MARAYE-EN-OTHE

Thé dansant. Organisé par  
l'Association Maraye pour Tous. Tel :  
03 25 42 59 62.

#### DIMANCHE 12 MARS PÂLIS

Grand Quizz de la forêt d'Othe, au  
profit de l'association « La tête dans  
les étoiles ». Sur inscription au 06 15  
69 76 17.

#### DIMANCHE 18 MARS NEUVILLE-SUR-VANNE

Repas à thème à la salle des fêtes.  
Plus de renseignements dans les  
mois à venir. Organisée par l'AVCL.  
Tel : 06 72 00 36 62.

#### VENREDI 31 MARS SAINT-MARDS-EN-OTHE

Balade naturaliste. Infos 03 25 80 70 54  
/ mygoldminc@gmail.com

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à l'Office de Tourisme : 03.25.80.81.71

## INFOS PRATIQUES

### DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

#### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars)

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| Mardi    | 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h* |
| Mercredi | 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h* |
| Jeudi    | 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h* |
| Vendredi | 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h* |
| Samedi   | 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h* |

Chemin du Four - Route de Villemoiron  
Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
Tel : 03 25 81 18 39



\* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE

27 avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
Tel : 03 25 46 70 63  
Fax : 03 25 46 66 03  
Mail : [cdcpoa@wanadoo.fr](mailto:cdcpoa@wanadoo.fr)  
SITE WEB : [cdc-pays-othe-aixois.fr](http://cdc-pays-othe-aixois.fr)

#### Horaires d'ouverture des bureaux

|          |                             |
|----------|-----------------------------|
| Lundi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Mardi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Mercredi | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Jeudi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Vendredi | 8 h 30 à 12 h               |



### OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE

2, Rue Maréchal Foch - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
**Tél :** 03 25 80 81 71 - **Email :** [ot@tourisme-othe-armance.com](mailto:ot@tourisme-othe-armance.com)  
**SITE WEB :** [www.tourisme-othe-armance.com](http://www.tourisme-othe-armance.com)



#### Horaires hors saison

|          |                                 |
|----------|---------------------------------|
| Mardi    | 10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30 |
| Mercredi | 10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30 |
| Jeudi    | 10 h à 12 h 30                  |
| Vendredi | 10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30 |
| Samedi   | 10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30 |

Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur le site de l'Office de tourisme Othe Armance.

#### Directeur de la publication

Yves FOURNIER

#### Impression

La Renaissance

#### Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe

#### Tirage

3900 exemplaires

**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> trimestre 2017